

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 13/02/2026
*Date d’Affichage : 13/02/2026
*Conseillers en exercice : 23
*PRÉSENTS : 15
*VOTANTS : 20

Le Conseil Municipal s’est réuni le jeudi 19 février 2026 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUN, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire
Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,
Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Christel COHENDET, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER Madame Murielle FANOUILLE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Isabelle LACOUR, Madame Monique MORNACCO,

Etaient absents excusés :
Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,
Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle LACOUR,
Monsieur Fodié DIARRA, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Madame Monique MORNACCO a été désignée Secrétaire de séance.

DEL5. TARIF DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES MINI SEJOUR
MARCYENS ELEMENTAIRE JUILLET

Le Centre de Loisirs « Les marcyens » organise un mini séjour « Futuroscope et Puy du Fou » à MFR de Vouvant (85120) du 6 juillet au 10 juillet 2026.

Ce séjour est ouvert à 24 enfants de 6 à 10 ans et comprend 5 jours et 4 nuitées.

Activités : Sortie au Futuroscope, sortie au Lac de Chassenon, sortie au Puy du Fou, Baignade dans la piscine du Centre , découverte du Village.

Centre situé à 5 mn à pied du centre du village, chambres de 4 lits avec salle de bain privative, salle à manger, piscine avec toit rétractable, city stade, tables de ping-pong, billard, baby-foot

Budget mini séjour 2026	
	Dépenses prévisionnelles 2025
Hébergement+ Animations	15 120.00
Personnel	3 491.80
Total	18 611.80 € soit 775.49 € par enfant
Tarif Commune 60%	11 167.08 €
Tarifs parents 40%	7 444.72 € Soit par enfant 310.20 €

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20260220-DEL519022026-DE
Date de télétransmission : 20/02/2026
Date de réception préfecture : 20/02/2026

La participation des parents a été évaluée à 40 % du montant du séjour, avec les trois mêmes tranches que pour l'inscription au centre de loisirs. Possibilité de paiement en deux fois (Mai-Juin).

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	295.20	147.60	147.60
B (compris entre 979 € et 1951 €)	310.20	155.10	155.10
C (supérieur à 1952 €)	325.20	162.60	162.60
Hors commune	345.20	172.60	172.60

La Commission des finances du jeudi 12 Février a émis un avis favorable à l'unanimité sur la répartition de 60 % à la charge de la commune et 40 % à la charge des familles.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE la participation familiale du mini séjour qui se déroulera du 6 juillet au 10 juillet 2026 comme suit :

Tranche du quotient	Tarif par enfant	Tarif par enfant payable en 2 fois	
		1er règlement	2ème règlement
A (inférieur à 978 €)	295.20	147.60	147.60
B (compris entre 979 € et 1951 €)	310.20	155.10	155.10
C (supérieur à 1952 €)	325.20	162.60	162.60
Hors commune	345.20	172.60	172.60

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 20/02/2026

